

Déclaration aux médias: Journée nationale de l'enfant

Le 19 nov. 2015 - En le 20 novembre 2015, Journée nationale de l'enfant, les membres du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (CCDEJ) réitèrent leur demande au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux et territoriaux de se réunir pour remédier au problème criant des services de protection des enfants autochtones au Canada.

En tant que défenseurs indépendants des enfants et des jeunes dans neuf provinces et deux territoires (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Québec, Saskatchewan, Nunavut et Yukon), nous nous employons à promouvoir le respect des droits des enfants et des jeunes, notamment leur droit fondamental à la santé, la sécurité, l'éducation et le bien-être.

À cet effet, nous sommes particulièrement sensibles à la situation des enfants et des jeunes autochtones, un des groupes d'enfants les plus vulnérables au Canada. Les conditions de vie des enfants et des jeunes autochtones qui reçoivent des services de protection et d'aide à l'enfance sont encore plus effarantes. Le nombre d'enfants et de jeunes autochtones pris en charge par l'État est extrêmement disproportionné par rapport aux autres enfants canadiens. Selon l'enquête nationale sur les ménages (2011), sur les quelque 30 000 enfants âgés de quatorze ans et moins au Canada qui sont pris en charge (pupilles de l'État), 14 225 ou près de la moitié (48,1 p. cent) sont autochtones, même si les enfants autochtones représentent seulement 7 p. cent de la population totale d'enfants âgés de quatorze ans et moins au Canada. Quatre pour cent des enfants autochtones sont en foyer d'accueil comparativement à 0,3 pour cent des autres enfants canadiens. Le bilan de santé, de bien-être et de perspectives d'avenir des enfants et des jeunes autochtones pris en charge est inférieur à celui des autres enfants autochtones et bien inférieur à celui des autres enfants canadiens qui ne font pas l'objet d'une prise en charge.

Au cours des dernières années, le Conseil a insisté à de nombreuses reprises auprès des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pour qu'ils prennent des mesures pour redresser la situation :

- En juin 2010, nous avons publié un rapport intitulé *Les enfants et les jeunes autochtones au Canada : le Canada doit faire mieux*, dans lequel nous demandions avec instance aux gouvernements canadiens de prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de vie et le bien-être des enfants autochtones au Canada.
- À l'occasion de la journée nationale de l'enfant en 2014, nous avons lancé un appel à l'action concertée et coordonnée de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- Du mois d'août 2014 au mois de juillet 2015, nous avons correspondu avec le Conseil de la fédération pour demander des gestes concrets à l'échelle des provinces et des territoires.

En novembre 2011, nous avons remis un rapport spécial au Comité sur les droits de l'enfant des Nations Unies, *Les enfants autochtones - Le Canada doit faire mieux : aujourd'hui et demain*, dans lequel nous mettons en relief la situation critique des enfants autochtones au Canada, une situation qui ne cesse de se dégrader.

Les membres du CCDEJ ont eu l'honneur de participer à l'activité de clôture de la Commission de vérité et réconciliation (CVR) à Ottawa du 31 mai au 3 juin 2015. Des membres du Conseil ont

présenté une déclaration de réconciliation à la séance du 1^{er} juin 2015 consacrée aux *mesures de réconciliation*. Nous sommes déterminés à poursuivre le travail de réconciliation amorcé par la CVR et à prendre des mesures pour nous assurer que les droits des enfants et des jeunes autochtones sont respectés; et nous allons continuer à porter leurs voix.

Nous sommes conscients que s'attaquer à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones au sein du réseau de la prise en charge est un défi considérable, amplifié d'autant par les séquelles de la colonisation, des pensionnats autochtones, du racisme et de la pauvreté extrême. Nous savons aussi que la solution du problème ne relève pas exclusivement de la responsabilité du gouvernement fédéral ou d'une province ou d'un territoire. Il s'agit d'une responsabilité partagée qui exige une approche intégrée et des efforts concertés de la part des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et des communautés des Premières nations et autochtones. La solution se trouve également dans la consultation communautaire et doit inclure les voix des enfants et des jeunes qui continuent à subir les conséquences négatives de ces disparités non résolues.

Une fois de plus, nous demandons aux gouvernements de poser des gestes concrets pour contrer la surreprésentation alarmante des enfants autochtones dans le réseau de la prise en charge et de la protection de l'enfance. On doit procéder à un examen en profondeur des causes de cette surreprésentation et des solutions pour régler ce problème. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent faire de l'élaboration et du déploiement d'une stratégie globale et d'un plan précis pour réduire le nombre d'enfants autochtones pris en charge et améliorer leur sort à long terme une priorité; cette stratégie et ce plan doivent être assortis de mesures préventives et d'étapes graduelles. La mise en œuvre des recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation entourant la protection de l'enfance fait partie de la solution.

L'enfance est une période éphémère et les expériences qu'on y vit peuvent déterminer le cours notre santé et de notre bien-être tout au long de la vie. Tous les enfants ont le droit d'être en sécurité, d'être protégés, d'être en santé, d'être éduqués et de faire partie d'une famille et d'une communauté. Les enfants autochtones ne peuvent pas attendre. Des mesures urgentes et concertées sont nécessaires maintenant.

Le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes est une association de défenseurs des enfants nommés par les gouvernements de neuf provinces et de deux territoires (Alberta, Colombie-Britannique, Manitoba, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Nunavut, Ontario, Québec, Saskatchewan, Terre-Neuve-et-Labrador et Yukon). Ces défenseurs sont indépendants de la législature de leur ressort respectif.

SOURCE Conseil canadien des défenseurs des enfants

Renseignements : Relations avec les médias, Eva Lannon & Associates, elannonassoc@gmail.com, ou 416-300-9721